

Yves Petignat

Le Temps du 3 février 2011


Remboursement des lunettes : Burkhalter ne reviendra pas en arrière

«Non, je ne pense pas revenir en arrière.» Une petite phrase murmurée d'une voix égale et placide. Sans acrimonie, sans émotion non plus. Pour Didier Burkhalter, qu'il s'agisse d'une grosse ou d'une modeste dépense de santé, la loi doit être la même et la pression constante sur les prix. Interrogé hier sur le très sensible dos-

sier du remboursement des lunettes optiques, le ministre de la Santé s'est ainsi montré très ferme : même pour les enfants, il n'y aura pas d'exception. Le prix des verres ne sera pas remboursé.

Obstination ? Cohérence, justifie-t-il. Les prestations à la charge de l'assurance maladie de base doivent être liées à une maladie. Et la myopie n'en est pas une, affirment les spécialistes de son département ! «Dans notre pays, 70% des gens portent des lunettes. Est-ce que c'est normal que cela soit à la charge de l'assurance de base ? Tout cela a une répercussion sur le montant des primes», explique-t-il, avouant même qu'il ne voyait pas vraiment où était le problème.

«Si les personnes ont un très bas revenu, ces frais sont pris en charge par l'aide sociale. Là où il peut y avoir un problème, c'est pour la classe moyenne inférieure, dans les familles nombreuses avec plusieurs enfants qui souffrent de myopie. Mais il faut savoir ce que l'on veut», conclut Didier Burkhalter, tout en saluant les



efforts de certains opticiens qui, à l'instar de Visilab cette semaine, ont annoncé des actions en faveur des familles.

Fin de non-recevoir donc, alors même que les cantons viennent officiellement de demander au ministre de la Santé de revoir sa décision. «Dans une optique de politique sociale et familiale, la Conférence des directeurs de la santé considère comme justifié et indiqué de laisser les verres de lunettes pour enfants dans le catalogue de prestations de l'assurance maladie», écrivent les directeurs cantonaux de la santé.

La balle est maintenant dans le camp du Parlement, qui doit encore se prononcer sur la motion de la démocrate-chrétienne fribourgeoise Thérèse Meyer, qui elle aussi demande qu'une exception soit faite pour les enfants.

Judith Mayencourt
Tribune de Genève
du 3 février 2011